

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-11-chem](#) | [XVIe Item](#)[\[Pierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques\]](#) | [Publicité de l'instruction](#)

[Pierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques] | Publicité de l'instruction

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0199**

Source**Boite_001-11-chem** | XVIe

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Ayrault, Pierre](#)**

Références bibliographiques**[Ayrault, Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30042974q>**

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par **[équipe FFL](#)** Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Ayrault, Pierre (1536 -- 1536)

TITRE L'Ordre, formalité et instruction judiciaire, dont les
anciens Grecs et Romains ont usé ès accusations
publiques... avec le quatrième livre... où il est parlé du
cadaver, par Pierre Ayrault... Édition seconde

LIEU DE
PUBLICATION Paris

DATE 1598

EDITEUR Paris : L. Sonnius , 1598

Publicité de l'illustration

1. On dit que la publicité de l'illustration ne peut exister qu'en Asie, mais que "la multitude y a le souverain pouvoir".

Mais en France aussi, l'illustration est partout. Elle "naît" de la chambre, du jardin, du hall, du salon, de la cuisine.

Livre III - chap 72.

2. Dans l'Antiquité la publicité donnait l'illustration "à la majesté, à la science, à l'exemple" (chap 73)

3. La publicité est bonne pour les juges
- "qui couchent à la suite que cette ^{maître} honnête s'en va"
 - Elle empêche la publicité de s'empêcher sur la nature de la nation du juge : "Arguerai-je - il conclura-t-il et me dira-t-il ? Arguerai-je - il est et me dira-t-il ?... Les mots viennent."

4. Elle est bonne aussi pour les motifs

"L'innocent ne sera jamais plaint de honte ni de douleur, mais trop justifié; il y a une grande chose à redire, pour moi n'a été un fait, et est un fait en public. C'est la guerre, le combat de la nation, entre la nation; aussi elle aboutit, une ~~très~~ petite ou grande ~~réaction~~ de chacun qui n'a son ~~hôte~~ hôte que par la publicité lui qui il veut, il ne peut que ce qui est écrit." (BnF MS) (chap 75)

~~5. 2. 2. 2.~~

De plus, le public demande mieux les services
accablés : "deux H / 1 sens, en l'honneur d'1 x h / h / h
infirmité, ils ne leur enni d'existence et d'ouï qu'ils
connaissent venir au point, l'air en de l'air et d'ouï
sur au com-ferme... qd le bonhe n'en plait. Le bonhe
ple." "C/ de yeur malade" il ne peut admettre
"de cette hie publique le bon uo et bon colante coneur."

De + le public a intérêt, ple d'ore, le monde,
etc, le qu'il en a d'ouï de nous. Si l'ouï a d'ouï hie au
mal + bonhe. " L. 12 chap 75

5. Du + de me de bonhe

"J'ai opinion que la honte auent + d'effice a con-traits
le h. de dir la vinté et eni de de se d'égier que toute
autorité. On ne leur d'ouï + auent tout d'ouï et
d'ouï de nous, C/ l'ouï de nous ? tout ? Tout
d'ouï de nous, auent que le d'ouï, le bonhe auent le
mal + bonhe ch' l'honneur d' h. d'ouï :

chap 76